

Délégation Départementale du Val-d'Oise

Service Santé-Environnement

Courriel : ARS-DD95-EAU@ars.sante.fr

Téléphone : 01 34 41 15 52

Fax : 01 30 32 83 48

Destinataire(s) :

MAIRIE DE FREMAINVILLE

SFDE - AGENCE NORD YVELINES

SIEVAM

VEOLIA EAU - CENTRE OUEST

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIEVAM VEOLIA

Commune de : FREMAINVILLE

Prélèvement et analyses du **26/05/2023 à 13h00** réalisés pour l'ARS, par le groupement de laboratoires :

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE L'EAU, CERGY / CARSO

Nom et type d'installation : SERAINCOURT FREMAINVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : FREMAINVILLE 19 RUE BOUT SIROP - TISANERIE

Code point de surveillance : 0000002084 Code installation : 000117 Type d'analyse : PES6

Code Sise analyse : 00176841 Référence laboratoire : H.2023.1563-1 Numéro de prélèvement : 09500174278

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09500174278 - page : 1)

Le jeudi 08 juin 2023

Pour le Directeur Général et par délégation,
Pour la Déléguée Départementale et par délégation,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires,

Signé

Helen LE GUEN

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Température de l'eau	14,6	°C				25,0
Analyse laboratoire						
Pesticides triazines et métabolites	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Atrazine	<0,005	µg/L		0, 10		
Pesticides Divers						
Total des pesticides analysés	<0,500	µg/L		0, 50		
MÉTABOLITES PERTINENTS						
Atrazine déséthyl	<0,005	µg/L		0,1		
Atrazine-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine-déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0,020	µg/L		0,1		
Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0,005	µg/L		0,1		
Atrazine déisopropyl-2-hydroxy	<0,020	µg/L		0,1		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1